



Rapport ESG 2021

Article 29 LEC & Règlement Taxonomie



SOMMAIRE

1. Notre démarche, en tant qu'entreprise
2. Notre démarche, en tant qu'investisseurs
3. Engagement actionnarial
4. Taxonomie Européenne
5. Limitation du réchauffement climatique et biodiversité
6. Données ESG des Fonds



Notre démarche, en tant qu'entreprise

Notre démarche, en tant qu'entreprise (1)



Moneta AM s'engage depuis de nombreuses années en faveur du respect de l'environnement



Cette démarche se traduit tout d'abord dans nos politiques internes



Notre démarche, en tant qu'entreprise (2)



Moneta : Mécène & Donateur

Chaque année, Moneta soutient des associations, choisies par nos collaborateurs et Clients, qui accompagnent au quotidien la formation et la réinsertion des plus démunis, la lutte contre l'exclusion sociale et travaillent à la promotion de l'excellence pour tous.

29 associations
soutenues en 2021

530k€ de dons en 2021
et **1,7M€** sur 5 ans

2 exemples d'associations soutenues par Moneta

Le Chaînon Manquant



Le Chaînon Manquant a été créé en 2014 à partir d'un constat très simple : 10 millions de déchets alimentaires produits en France chaque année, contre 9 millions de personnes en situation de précarité.

L'objectif de l'association est de **recupérer les denrées alimentaires auprès de partenaires** (restaurants d'entreprises, supermarchés, traiteurs, événements sportifs...) **afin de les redistribuer à des personnes dans le besoin** (associations, foyers de vie...). La particularité de cette démarche est de fonctionner **en circuit court** (la collecte et distribution se font le même jour en camions frigorifiques) afin de **proposer des produits frais et de bonne qualité aux bénéficiaires**.

Plantons pour l'Avenir



Fonds de dotation qui a été créé pour répondre aux **enjeux du reboisement en France**, qui sont environnementaux mais aussi économiques.

Le fonds utilise les dons pour **soutenir des opérations de (re)boisement**. Les répercussions sont nombreuses :

- ✓ **Séquestrer** une partie de nos **émissions CO2**
- ✓ **Préserver** la **biodiversité** et stabiliser des écosystèmes menacés
- ✓ **Soutenir** une **filière durable du bois en France**

Depuis 2020, les dons effectués par Moneta ont notamment contribué à 15 000 arbres plantés, 12 Ha de parcelles reboisées et 2 100 tonnes de CO2 valorisées.

Notre démarche, en tant qu'entreprise (3)



Moneta, signataire des PRI depuis 2018

Lancés par les Nations Unies, les **Principes pour l'Investissement Responsable** (PRI ou UNPRI), se caractérisent par un **engagement volontaire** qui s'adresse au secteur financier et incite les investisseurs à intégrer les problématiques Environnementale, Sociale et de Gouvernance (ESG) dans la gestion de leurs portefeuilles.

Moneta s'engage à appliquer les **six principes** de l'UNPRI:

- Nous prenons en compte les questions ESG dans les processus d'analyse et de décision en matière d'investissement
- Nous sommes des investisseurs actifs et prenons en compte les questions ESG dans nos politiques et pratiques d'investisseurs
- Nous demandons aux entités dans lesquelles nous investissons de publier des informations appropriées sur les questions ESG
- Nous favorisons l'acceptation et l'application des Principes auprès des acteurs de la gestion d'actifs
- Nous travaillons ensemble pour accroître notre efficacité dans l'application des Principes
- Nous rendons compte individuellement de nos activités et de nos progrès dans l'application des Principes

Dans le cadre de l'évaluation annuelle des PRI, Moneta AM s'est vue attribuée **la note B *** (selon une grille de notation allant de A+ à E).

** Il s'agit de la note 2020 sur les données 2019 ; nous devrions être en mesure de communiquer notre note 2022 (sur les données 2020) d'ici la fin d'année 2022. Ce retard est lié à un dysfonctionnement de l'organisme encadrant les UNPRI. Ce dernier s'est engagé à nous fournir notre note au cours du troisième trimestre 2022.*

Signatory of:



Notre démarche, en tant qu'entreprise (4)



Une Gouvernance formée à l'ESG par l'expérience de terrain

Les Dirigeants de Moneta AM sont depuis longtemps engagés dans l'ESG : ils sont notamment impliqués dans les actions de Corporate Gouvernance qui ont pu être menées et ce depuis l'origine de la société (cf. page 27). Leur connaissance profonde des enjeux de Gouvernance a donc été bâtie au fil des années, en défendant nos droits d'actionnaires : c'est donc une connaissance qui repose sur l'expérience de situations concrètes impliquant une lutte pour le respect de bonnes pratiques en termes de Gouvernance. Certaines de ces actions ont bénéficié de l'appui d'avocats et de l'ADAM (Association de Défense des Actionnaires Minoritaires) : les échanges avec ces différentes contreparties ont également participer à l'enrichissement notre compréhension de sujets plus pointus.

Par ailleurs, Andrzej Kawalec (Directeur Général) est membre du comité Gouvernance de l'AFG : il est donc régulièrement impliqué dans des réflexions de fond en matière de Gouvernance. Cette position lui permet de rester bien informé sur les enjeux clés et les évolutions en termes de bonnes pratiques de place sur le sujet.

Ces démarches (actions de Corporate Gouvernance, participation à des Comités de réflexion) donnent par conséquent aux Dirigeants de Moneta AM une excellente vision de ce que doivent être les bonnes pratiques de Gouvernance, participant ainsi à leur respect au sein de la société et à leur bonne prise en compte dans l'établissement d'une Politique ESG pertinente.

Au-delà de l'enjeu de Gouvernance, leur expérience en tant qu'investisseurs leur permet d'être au contact régulier des problématiques environnementales et sociales des sociétés, que ce soit dans l'étude de sociétés vertueuses fournissant ainsi de bons exemples à suivre, à l'inverse dans le suivi et l'analyse de controverses, ou plus généralement dans l'analyse ESG des sociétés étudiées. Cela s'additionne par ailleurs à une appétence de longue date pour le sujet Environnement qui les a historiquement conduit à étudier des sociétés dont le business model est vert/durable par essence.

Nous considérons donc que les Dirigeants de Moneta AM bénéficient d'une expérience riche en matière d'ESG, issue du terrain.

Notre Politique ESG est revue et validée par le Comité de Gestion des Risques auquel les Dirigeants de Moneta AM prennent part ; ce Comité implique également d'autres collaborateurs de Moneta AM à même de s'exprimer avec pertinence sur le sujet : l'ensemble des Gérants, notre RCCI sur les questions réglementaires et notre Responsable des Risques et du Reporting qui nous apporte un éclairage permanent sur les enjeux généraux liés à l'ESG.



Romain Burnand, Président
Directeur de la Gestion



Andrzej Kawalec, Directeur Général
Responsable des Fonctions Centrales

Notre démarche, en tant qu'entreprise (5)



Mixité au sein de l'équipe de Gestion (Loi Rixain)

Pour pallier la faible mixité au sein de notre équipe de Gestion et plus généralement au sein de la gestion d'actifs, Moneta AM s'engage à **viser une représentation équilibrée homme/femme (i.e. 50/50) dès qu'un ou plusieurs recrutement(s) est(sont) envisagé(s)**. Nous appliquons également cet objectif dans le recrutement de nos Stagiaires et Alternants qui sont pour nous un vivier historique de recrutement. Sur la durée, cette stratégie doit permettre de davantage féminiser l'équipe de Gestion tout en maintenant un processus de recrutement équitable. Au cours de l'année 2021, nous avons effectué 4 recrutements au sein de l'Equipe de Gestion dont 2 femmes.

Politique de Rémunération et enjeux ESG

A ce jour, la rémunération variable des collaborateurs n'est pas directement liée à la performance des OPC gérés (y compris la performance ESG) mais uniquement liée à la **qualité de leur travail sur le long terme** et leur **implication dans les tâches transversales**. Moneta AM n'a pas encore intégré de manière formelle et systématique des objectifs en lien avec l'intégration des risques en matière de durabilité (au sens du règlement européen 2019/2088 SFDR). Toutefois, **Moneta AM est consciente des enjeux ESG** et dans ce cadre, développe des projets et processus qui visent *in fine* à **identifier et réduire les risques de durabilité posés par ses activités directes et par les OPC qu'elle gère**. Dans ce cadre, la contribution des collaborateurs est prise en compte (si applicable) dans les objectifs et les évaluations annuelles.

Pour finir, la Politique de Rémunération et ses principes directeurs sont adoptés et réexaminés annuellement par un Comité de Rémunération. Ce Comité, constitué des deux Dirigeants de la Société et de deux membres indépendants est également responsable de la mise en œuvre effective de ces principes directeurs qu'il supervise.

[Lien vers notre Politique de Rémunération](#)

Critères ESG des organes de surveillance

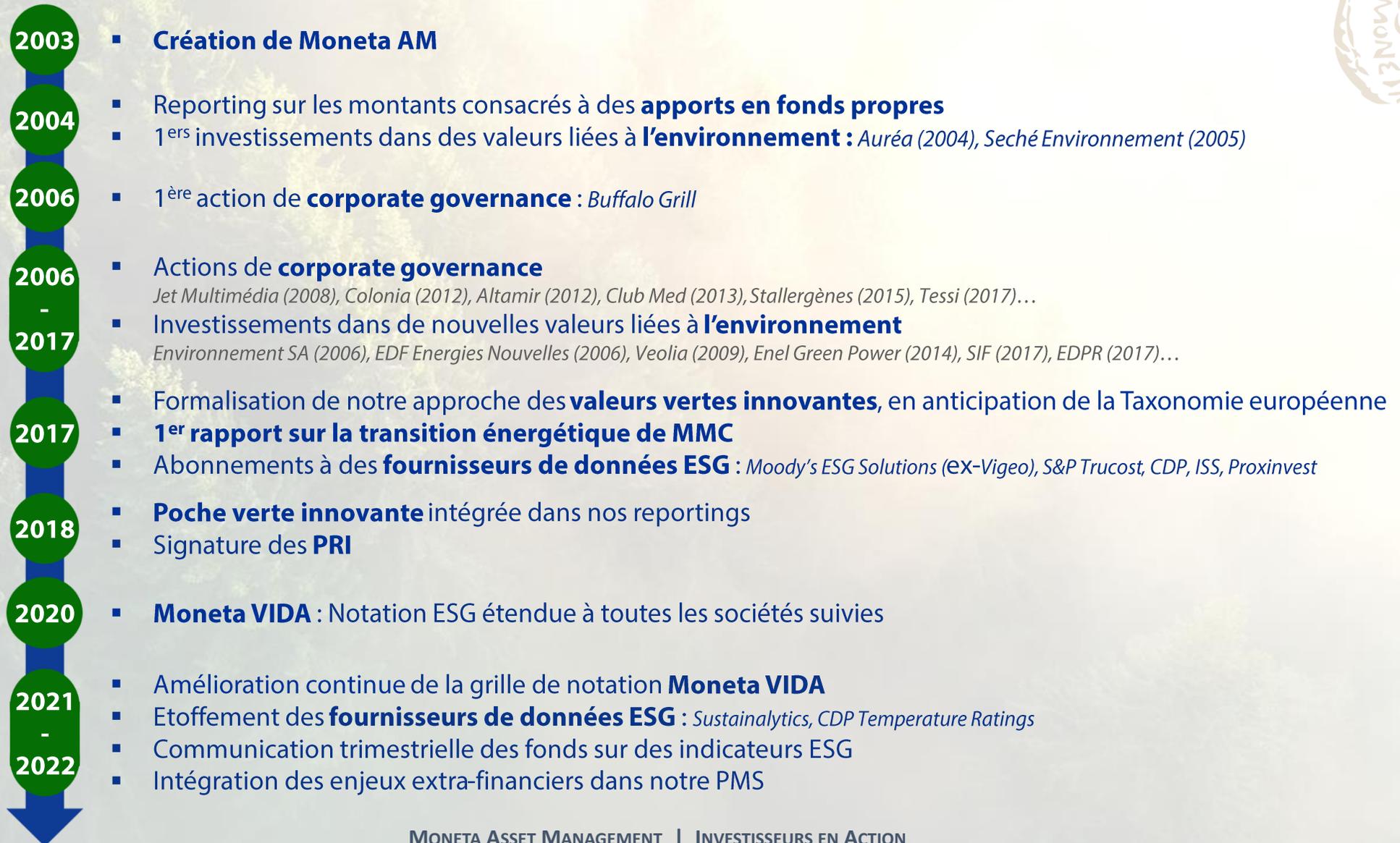
Il n'existe pas à ce jour de règlement interne régissant la vie d'un organe de surveillance de Moneta AM et nous ne formalisons donc pas de prise en compte de critères ESG dans son fonctionnement. En effet, Moneta AM étant une Société par Actions Simplifiée, la constitution d'un organe de surveillance (Conseil d'administration ou Conseil de surveillance) est facultative. La société est en revanche dotée d'un organe de direction, le Comité de Direction, constitué en vertu des statuts de la société du Président et du Directeur Général ; cette composition est *de facto* non assujettie à des critères ESG.

Il est par ailleurs bon de noter que Moneta AM reste depuis son origine une société indépendante dont le capital est intégralement détenu par ses Dirigeants et Salariés. En ce sens, la société est libre de tout conflit d'intérêt, tant dans son organisation interne que dans les décisions prises dans le cadre de la gestion de ses OPC. Il s'agit ici d'un critère de bonne gouvernance.



Notre démarche, en tant qu'investisseurs

Un parcours ESG qui a des racines anciennes



Notre regard sur l'ESG en tant que thématique (1)



L'ESG, une grille de lecture du risque

L'ESG a le vent en poupe depuis quelques années et les grands chocs mondiaux récents (Covid et guerre en Ukraine), loin de réduire l'attention portée au sujet, ont plutôt eu tendance à renforcer son importance dans les sphères politique, économique et financière. Cette popularité de l'ESG peut laisser penser que la thématique est une contrainte nouvelle pour le monde de l'investissement (si on fait exception de quelques précurseurs historiques qui ont toujours été en pointe sur ces réflexions).

Au contraire, nous considérons que **l'ESG peut être vue comme une grille de lecture du risque (positif ou négatif)** et de ce fait, il s'agit, dans sa composante analyse du risque, d'une **démarche ancrée depuis longtemps dans notre processus d'analyse des sociétés**.

En effet, en tant que sélectionneurs de valeurs qui s'appuient sur l'analyse fondamentale, l'analyse des risques d'une société a toujours fait partie de notre périmètre de travail lors de l'étude d'un cas d'investissement. Il ne s'agit évidemment pas d'une spécificité Moneta AM : on pense ici aux initiations de couverture réalisées par les brokers qui ont toujours intégré une matrice de risques classés en fonction de leur probabilité d'occurrence et leur impact en cas d'occurrence.

Si la prise en compte des critères extra-financiers n'est donc pas une vraie nouveauté (car les risques n'ont jamais été que purement financiers), on note **deux évolutions** :

- (1) **le renforcement du cadre réglementaire** (nouvelles normes, exigences de reporting, etc.) , tant pour les émetteurs que pour les gestionnaires d'actifs, et
- (2) **la possibilité de matérialiser financièrement les risques extra-financiers** (par ex. le CO2 a un coût mesurable en Europe).



Notre regard sur l'ESG en tant que thématique (2)



L'ESG, en évolution continue

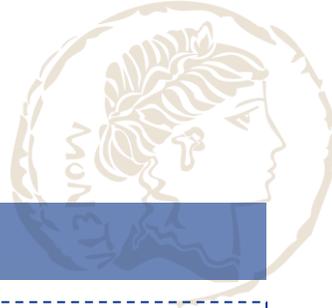
Nous considérons l'ESG comme **une thématique protéiforme** en ce sens que **selon l'époque considérée**, nous observons que **le « sujet du moment » est bien souvent différent de même que l'appréciation de l'opinion publique sur l'ensemble des enjeux composant le périmètre ESG**. Plus concrètement, deux exemples de variabilité :

(1) La place du nucléaire dans le mix énergétique : après les catastrophes nucléaires (Tchernobyl 1986, Fukushima 2011), des vents contraires ont soufflé sur le nucléaire conduisant à une remise en cause de cette énergie... mais la crise énergétique que l'on traverse (besoins liés à la transition énergétique, enjeux géopolitiques sur le gaz naturel, etc.) remet à nouveau en question la place du nucléaire. Cela s'illustre notamment dans l'incertitude qui entoure l'intégration du nucléaire dans la Taxonomie européenne.

(2) La place du secteur de la défense dans l'investissement responsable : la guerre en Ukraine rappelle aux Européens que rien n'est acquis en matière de paix et la thématique de la résilience face aux agressions extérieures armées redevient donc d'actualité. Dans ce contexte, le secteur de l'armement reprend son nom de secteur de la défense : ce libellé démontre toute l'ambiguïté du sujet qui, en fonction de la proximité des conflits avec notre quotidien, peut être considéré sous l'angle du maintien de la paix ou sous celui de l'entretien de la guerre.

Ainsi, nous estimons qu'il est **important de maintenir une indépendance d'esprit** sur l'ensemble des enjeux ESG, **étayée des analyses factuelles et rationnelles** : il s'agit pour nous de **ne pas succomber aux phénomènes de mode** mais au contraire de nous **forger notre propre opinion**.

Une démarche reposant sur des convictions



La gouvernance : un critère historique d'attention pour Moneta

Nous avons **historiquement** accordé une **grande importance à la gouvernance des sociétés**, ce qui fait de **Moneta AM l'une des sociétés de gestion les plus actives sur le sujet sur la place de Paris**. Depuis 2006, date de notre première intervention d'ampleur sur le dossier Buffalo Grill, nous avons mené une quinzaine d'actions visant à **défendre activement nos intérêts d'actionnaires minoritaires**, bien souvent avec succès, et au bénéfice de nos porteurs. En outre, ces actions ont généralement profité à tous les actionnaires minoritaires des sociétés concernées. Moneta AM est fière de contribuer, par son **comportement d'actionnaire attentif et exigeant**, à l'élévation des pratiques de la place financière française. Notre expérience sur les sujets de gouvernance s'est affirmée dans la durée, avec l'appui régulier de l'ADAM de Colette Neuville et plus ponctuel de cabinets d'avocats.

L'environnement : une approche de stock-picker passionné

Nous nous sommes également **passionnés très tôt pour les questions liées à l'environnement**, par convictions personnelles mais aussi après avoir fait le constat que, dans un contexte de faible croissance économique et de prise de conscience collective des enjeux du développement durable, la **croissance des secteurs** identifiés comme « **durables** » est **structurellement porteuse depuis longtemps**. Ainsi, nous avons étudié, dès le début des années 2000, de nombreuses sociétés, liées à cette thématique, qui se sont introduites en bourse. Il s'agissait souvent de très petites sociétés innovantes. Si beaucoup d'entre elles n'ont pas trouvé leur marché, les analyser nous a permis de développer très tôt une expertise sur les énergies renouvelables et les services à l'environnement, deux secteurs aujourd'hui bien représentés dans nos portefeuilles.

Le social : un axe en intégration croissante

Enfin, si notre suivi des questions sociales était jusqu'à présent moins formalisé, des indicateurs comme le taux de turnover des salariés, le suivi du climat social et la fierté d'appartenance aux groupes, particulièrement perceptible lors de visites de site, sont autant de critères qui nous permettent d'**évaluer la culture des sociétés**. Celle-ci est **généralement prédictive de leur performance dans la durée et fait entièrement partie de notre appréciation des sociétés**.

Moneta VIDA

Une démarche ESG formalisée



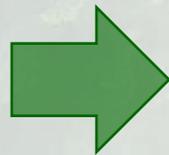
Afin de systématiser notre analyse des critères ESG et de formaliser notre approche, nous avons développé un **système de notation propriétaire**, appelé **Moneta VIDA** (pour **Valorisation des Indicateurs de Durabilité de l'Activité**). Moneta VIDA permet de suivre la notation ESG des portefeuilles, ainsi que celle des indices retenus pour la comparaison avec les OPC que nous gérons et que nous nommons Indices de référence VIDA.

Nous revendiquons une gestion multicaps et résolument pragmatique. C'est dans cet état d'esprit que les critères ESG ont été retenus dans Moneta VIDA, en s'attachant à **évaluer les sociétés sous l'angle des principes**, c'est-à-dire l'intérêt de la Société civile, **et la matérialité financière**, c'est-à-dire **le risque *in fine* pour les sociétés**. Sans être exhaustifs, les critères entrant dans Moneta VIDA ont pour objectif de balayer les sujets essentiels sur les trois dimensions de l'ESG. Ces critères sont donc un guide de notre analyse mais ne sauraient en limiter son périmètre : tout sujet matériel identifié lors de nos investigations est intégré dans notre réflexion et la définition de la note finale.

Fidèles à notre attitude d'investisseurs qui aimons sortir des sentiers battus, nous n'hésitons pas à **prendre des positions tranchées, parfois à contre-courant de l'opinion dominante, et souvent basées sur notre propre expérience d'investisseurs** : par exemple, là où il est généralement admis qu'un administrateur ne doit pas multiplier les mandats dans les Conseils de sociétés cotées, nous estimons qu'un administrateur disposant de plusieurs mandats a davantage d'expérience et d'indépendance d'esprit que le titulaire d'un seul mandat. Il sera ainsi davantage susceptible d'affirmer son opinion face à ses pairs et aux dirigeants.

Afin de **ne pas pénaliser les petites sociétés** qui ne sont pas toutes équipées pour produire des reportings ESG leur permettant de prétendre aux meilleures notes auprès de prestataires externes, nous nous efforçons de **donner des notes correspondant à notre perception des problématiques ESG chez ces émetteurs**.

**Moneta
VIDA**



Un outil d'aide à la décision dans notre stock-picking

Moneta VIDA

Critères pris en compte



Environnement

Facteurs de croissance

Contribution à la TE ou à l'amélioration de l'environnement
Contribution nette de la TE à la croissance de la société

Facteurs de risques

Empreinte carbone de l'activité / du produit
Autres enjeux environnementaux (eau, déchets, polluants, etc.)

Politique environnementale

Appréciation de la politique environnementale
Résultats concrets et trajectoire récente

Social

Culture d'entreprise

Actionnariat salarié
Attractivité et rétention
Santé et sécurité

Responsabilité sociétale

Controverses liées aux activités
Fiscalité
Risques vis-à-vis des parties prenantes

Gouvernance

Organes de surveillance (CA/CS)

Qualité de l'organe de surveillance
Dissociation des rôles de Président et Directeur Général
Indépendance
Alignement des intérêts avec les minoritaires

Direction

Qualité de la Direction
Rémunération
Alignement des intérêts

Transparence de l'information

Facilité de lecture des comptes
Qualité de la communication

- 1 Pour chaque société, l'analyste détermine un enjeu prépondérant qui va influencer la pondération des piliers E, S et G dans la notation finale
- 2 Un système de bonus/malus permet de refléter des critères ou événements exceptionnels qui ne seraient pas suffisamment capturés par la notation (par exemple : prendre en compte une controverse grave)

Moneta VIDA

Une approche différenciée de l'analyse ESG



Approche intégrée par nature

Par nature, une approche trop silotée (i.e. une équipe d'Analystes Financiers et une équipe d'Analystes ESG) nous semble limiter le potentiel de prise en compte des critères extra-financiers dans la décision d'investissement : c'est pourquoi **tous les Analystes prennent part à l'analyse extra-financière** des valeurs qui les concernent. C'est en ce sens que nous estimons **notre approche ESG** comme étant **pleinement intégrée à notre process de gestion**.

Si les Analystes prennent en compte les opportunités de croissance additionnelle des sociétés plus vertueuses **dans leurs modèles de valorisation**, ils sont susceptibles de faire ressortir un potentiel de hausse plus important (toutes choses égales par ailleurs) ; **le facteur ESG se reflète par conséquent dans le facteur Valorisation et également dans le facteur Risque**. La pleine intégration de l'ESG incite donc davantage à sélectionner des valeurs vertueuses puisque elles bénéficieront d'un meilleur profil Valorisation-Risques-ESG, 3 de nos piliers de la sélection de valeur.

Quelques marqueurs de notre analyse

- 1 Une importance particulière accordée à l'**impact des produits** des entreprises : nous intégrons les externalités positives
- 2 Une **analyse approfondie de la gouvernance** reposant sur notre expérience et nos interactions avec les sociétés/dirigeants
- 3 Des **vues tranchées face aux controverses**
- 4 Une volonté **d'éviter de défavoriser les petites sociétés** : nos exigences en terme de données sont proportionnées à la taille de l'entreprise

Moneta VIDA

Le quatrième critère de la sélection de valeur



VALORISATION

Discipline sur la valorisation grâce à notre recherche interne et nos modèles propriétaires



RISQUE

Multicritères : cyclicité, endettement, visibilité, vulnérabilité aux facteurs macro exogènes...



ESG

Intégration de Moneta VIDA dans l'analyse fondamentale des sociétés



LIQUIDITÉ

Exigence sur la liquidité de chaque valeur et contrôle global au niveau du portefeuille



Les valeurs bien notées en ESG, avec une valorisation attractive, peu risquées et très liquides seront les mieux représentées dans nos portefeuilles

Moneta VIDA

Un exemple concret

The logo for Soitec, featuring the word "soitec" in a lowercase, sans-serif font. The letter "o" is stylized with a green leaf-like shape on its right side.

Critère
« Environnement »

3,9/5  1,6/5
MONETA asset management 

- **Process de production pas suffisamment valorisé** : un wafer standard = plusieurs wafers Soitec
- **Impact énergétique positif des produits non pris en compte** : consommation d'énergie plus faible, l'innovation produit crée des alternatives moins énergivores
- **Notation contestable du rôle de la société dans la gestion du cycle de vie du produit** : pénalisée injustement sur l'absence de politique de fin de vie de leurs produits



Quels enseignements tirer de cet exemple ?

1

Nécessité d'avoir une connaissance intime des sociétés :
tenir compte des données non reflétées dans les chiffres

2

Adopter une vision plus prospective dans notre notation :
mieux valoriser la trajectoire vs. la situation actuelle

Moneta VIDA

Engagements



Objectif de couverture

Au moins **90%** des encours investis sur des sociétés de **grande capitalisation** ⁽¹⁾

Au moins **75 %** des encours investis sur des sociétés de **petite et moyenne capitalisation** ⁽²⁾

Objectif de fraîcheur

Les **notations VIDA** sont, **a minima, mises à jour une fois par an**, et à chaque fois qu'un nouvel élément notable justifie la révision de notre position

Objectif de résultat

Note globale des portefeuilles supérieure à celle nos Indices de référence VIDA

Fonds	MME	MMC	MME 2026	MLS
Couvert par la notation VIDA	Oui	Oui	Oui	Oui ⁽³⁾
Indice de référence VIDA	SBF 120	SBF 120	SBF 120	Indicateur synthétique ⁽⁴⁾

⁽¹⁾ Sociétés de grande capitalisation : dont la capitalisation boursière est >10Milliards d'€

⁽²⁾ Sociétés de petite et moyenne capitalisation : dont la capitalisation boursière est inférieure à 10Milliards d'€

⁽³⁾ depuis le 10 janvier 2022

⁽⁴⁾ Indicateur constitué pour 40% du STOXX 600 et pour 60% d'un Benchmark crédit. Pour plus de détails, voir notre Politique ESG

Les moyens mis en place (1)



Des moyens internes

Toute l'Equipe de Gestion travaille sur les enjeux extra-financiers entourant les sociétés étudiées et investies. Nous pensons que pour intégrer le facteur ESG dans la prise de décision, il est nécessaire de prendre en compte les critères extra-financiers dès le début d'un cas d'investissement ; en effet, étant sources d'opportunités ou facteurs de risque pour la croissance et les marges des sociétés, ces critères doivent nourrir les hypothèses que nous retenons dans nos modèles.

Au cours de 2021, Moneta AM a effectué un **effort supplémentaire de structuration des équipes en ce qui concerne l'ESG** avec l'attribution formelle de responsabilités. Ainsi un **Responsable ESG**, membre de l'Equipe de Gestion, encadre dorénavant la démarche ESG pour la Gestion. Il est **épaulé** sur ces enjeux **par une Analyste de l'Equipe**.

Grâce à ces évolutions, **l'Equipe se rencontre plus régulièrement pour discuter des sujets ESG** (révision et approfondissement de la notation VIDA, discussions autour du sujet des controverses et leur traitement, etc.) ; ces échanges sont l'occasion de procéder à un **partage de connaissances et de retours d'expérience** qui bénéficient à toute l'Equipe. Certains collaborateurs de Moneta AM, de par leur participation active à des groupes de travail sur l'ESG (Reporting EET, Comité Gouvernance AFG), apportent également leur éclairage sur des thèmes d'actualité. Des **formations** sont par ailleurs **proposées** aux membres de l'Equipe afin d'affiner leurs compétences en termes d'analyse extra-financière.

Des moyens externes

Pour compléter le travail réalisé par l'Equipe de Gestion et également pour y apporter un regard critique, nous travaillons avec plusieurs **fournisseurs de données ESG**.

MOODY'S
ESG Solutions

 SUSTAINALYTICS
a Morningstar company

ISS 

 CDP
DRIVING SUSTAINABLE ECONOMIES

Trucost
ESG Analysis
S&P Global

 Proxinvest

Nous nous appuyons également sur le travail réalisé sur les facteurs ESG par nos contreparties historiques que sont les **Analystes Sell-Side**. Nous apprécions particulièrement leur connaissance intime des secteurs, des sociétés et des managements qui leur permet de relever des sujets sensibles et d'y apporter un regard d'expert.

Par ailleurs, nous faisons également une veille régulière de certains « **leaders d'opinion** » sur les enjeux extra-financiers ; cela comprend notamment des ONG (par ex. Urgewald sur la Global Coal Exit List) ou encore des investisseurs de référence en matière d'ESG qui émettent des positions publics (par ex. le fonds de pension norvégien KLP sur les activités controversées).

Les moyens mis en place (2)



- ➔ **100% DES ANALYSTES, ANALYSTES-GÉRANTS ET GÉRANTS (13 MEMBRES) IMPLIQUÉS DANS L'ÉTUDE DES FACTEURS ESG**
- ➔ **1 RESPONSABLE ESG AU SEIN DE L'ÉQUIPE DE GESTION, ÉPAULÉ PAR 1 ANALYSTE, POUR ENCADRER LE PROCESS ESG**
- ➔ **2 COLLABORATEURS DES OPÉRATIONS EN APPUI SUR LES SUJETS DE REPORTING ESG ET D'ENGAGEMENT SOCIÉTÉ**
- ➔ **UN DISPOSITIF INTERNE COMPLÉTÉ PAR DES MOYENS EXTERNES VARIÉS**
- ➔ **UNE VOLONTÉ AFFIRMÉE DE FAIRE VIVRE NOTRE DÉMARCHE**

Réglementation SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation)



Le règlement européen (UE) 2019/2088 relatif à la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, ou Règlement SFDR, impose aux acteurs des marchés financiers et aux conseillers financiers de l'Union Européenne des **règles en matière de transparence** en ce qui concerne l'**intégration des risques de durabilité** et la **prise en compte des impacts négatifs sur la durabilité** dans leurs processus d'investissement et de conseil.

Cette nouvelle réglementation constitue une étape décisive dans le plan d'action de la Commission européenne pour le financement d'une croissance durable visant à orienter les investissements vers les placements durables.

La Règlements SFDR distingue **trois catégories de produits** :

- Article 6 : les produits ne faisant pas la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales ni d'objectif durable
- **Article 8 : les produits faisant la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales des investissements**
- Article 9 : les produits pouvant être qualifiés d'investissement durable, c'est-à-dire affichant un objectif de contribution positive à l'environnemental et/ou la société

Fonds	MME	MMC	MME 2026	MLS
Catégorie SFDR	Article 8	Article 8	Article 8	Article 8 ⁽¹⁾
Encours en millions d'€ au 31/12/2021	480 M€	2 973 M€	258 M€	409 M€



100% des encours gérés par Moneta AM sont classés Article 8, en totale cohérence avec le process ESG appliqué sur l'ensemble de nos encours

(1) Depuis le 10 janvier 2022



Engagement actionnarial

Stratégie d'engagement (1)

Lignes directrices



Pragmatisme et actions concrètes comme crédo

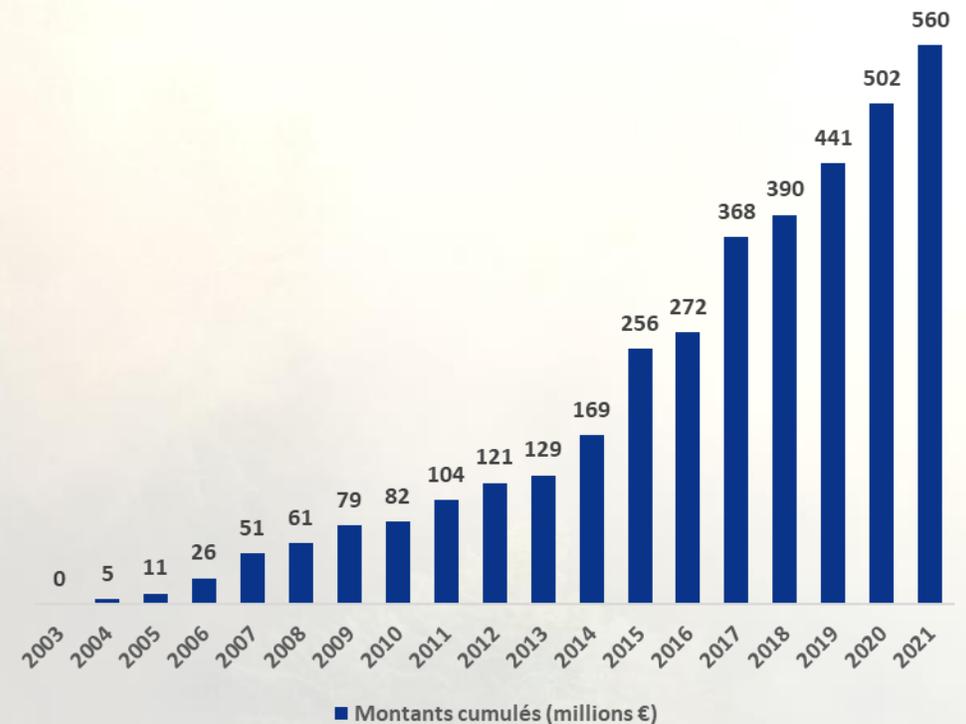
- **Dialogue régulier avec les managements** des sociétés qui permet de se forger une opinion sur les qualités des dirigeants, éléments non quantifiables mais néanmoins critiques dans l'analyse extra-financière
- **Politique de vote qui reflète notre vigilance en termes de Gouvernance** (y compris dans sa déclinaison environnementale et sociale)
- **Interventions directes et fermes quand la situation l'exige** (cf. nos actions de Corporate Gouvernance et le cas Accell Group, pages 27-30)
- **Volonté de prendre part au financement de l'économie réelle** (cf. participations aux augmentations de capital depuis l'origine de Moneta AM) **et au financement des projets innovants** (cf. notre concept de « poche verte innovante », développé pour la première fois dans notre rapport de transition énergétique en 2017)

Une stratégie de partenariats

- Membre de l'ADAM, l'**Association de Défense des Actionnaires Minoritaires**
- Signataire du **CDP (Carbon Disclosure Project)**, organisation indépendante à but non lucratif qui encourage les entreprises à une plus grande transparence concernant leur impact environnemental
- Signataire des **PRI (Principes pour l'Investissement Responsable)** depuis 2018, une initiative soutenue par l'ONU (UNPRI)

Tous les OPC gérés par Moneta AM sont concernés par la stratégie d'engagement

Participation à des augmentations de capital
(fonds Moneta Multi Caps et Moneta Micro
Entreprises)



Stratégie d'engagement (2)

Focus sur les actions de Corporate Gouvernance



Année : depuis 2012

Objet : veiller au respect des intérêts des actionnaires dans une structure par construction sujette à de nombreux conflits d'intérêt

Résultat : notre action a eu un effet positif d'au moins 10% sur l'ANR par action de la société, notamment par l'arrêt des dilutions et la définition d'une nouvelle politique de distribution suite à nos initiatives



Année : 2015

Objet : contestation de la parité de fusion entre Stallergènes et Greer (détenu à 100% par l'actionnaire majoritaire de Stallergènes)

Résultat : parité relevée de 20% en faveur des actionnaires de Stallergènes



Année : 2017

Objet : contestation du prêt d'actionnaire imposé à Tessi et donc aux minoritaires à un taux élevé (qui réplique les conditions d'emprunt de l'actionnaire majoritaire). Questions écrites et présence active à l'AG de février puis de juin 2017

Résultat : le taux du prêt d'actionnaire a été renégocié mais nous avons continué à contester sa légitimité



Année : 2019

Objet : contestation du prix jugé insuffisant du projet d'offre publique d'achat dévoilé en novembre 2018

Résultat : Nous n'avons pas obtenu de relèvement de prix et avons décidé de conserver nos titres



Année : 2022

Objet : contestation du prix jugé insuffisant du projet d'offre publique d'achat dévoilé en janvier 2022

Résultat : Nous n'avons pas obtenu de relèvement de prix et avons finalement été contraints d'apporter nos titres

Stratégie d'engagement (3)

Le cas Accell Group : Une OPA que nous avons contestée



**ACCELL
GROUP**

Plus grand fabricant de vélo en Europe

24 janvier 2022

Accell Group annonce avoir trouvé un accord avec un Consortium, composé de **KKR** et **Teslin**, souhaitant lancer une **offre** sur Accell à **58€/action**



Moneta AM détient **6,5% du capital** de la société lors du lancement de l'offre, et se positionne comme **2^{ème}** actionnaire du groupe



Après une analyse approfondie de l'offre, nous avons estimé qu'elle était à plusieurs égards **porteuse de conflits d'intérêts**

Stratégie d'engagement (4)

Le cas Accell Group : Nos préoccupations



1) Une inquiétude par rapport au process mené par le Conseil de Surveillance dans l'évaluation de l'offre

- Teslin, premier actionnaire de la société avec 10,8% du capital, a invité KKR à discuter avec la Société et un accord a été trouvé entre le Management, le Conseil de Surveillance et l'Acquéreur
- Nous regrettons que le Conseil de Surveillance n'ait pas ouvert le process de vente à d'autres acheteurs potentiels (industriels et financiers)
- Teslin, en sa double qualité d'actionnaire minoritaire et de membre du Consortium de reprise, n'est pas traité comme les autres actionnaires minoritaires
- Nous ne pouvons pas exclure l'hypothèse d'un potentiel conflit d'intérêt entre le Management et le Consortium, ne connaissant pas la rémunération proposée au Management

2) Une communication de mauvaise qualité de la part de la société qui explique la faible valorisation initiale

- Accell a une communication limitée, ne publiant pas de résultats trimestriels, ce qui n'aide pas les investisseurs à avoir un suivi optimal de l'activité
- Nous reconnaissons l'effort de la Société pour communiquer avec le marché lors d'événements financiers (conférences, roadshows...)...
- ...mais nous déplorons le contenu de ses discussions avec un Management peu enclin à détailler la situation opérationnelle
- Le Management a par ailleurs accusé dans la presse les actionnaires minoritaires d'avoir un esprit court-termiste... d'où son intérêt personnel à faire équipe avec un fonds de Private Equity

3) Une valorisation trop basse

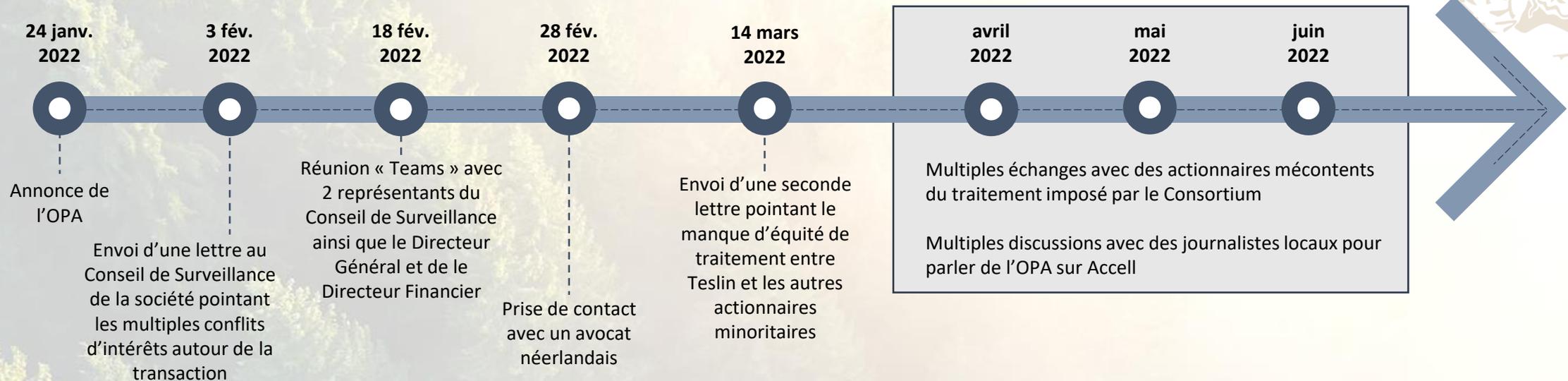
- La valorisation offerte pour Accell était seulement en ligne avec celle des sociétés comparables (Giant et Merida), à 18x les résultats 2022
- Le prix proposé n'extériorisait donc pas de prime ce qui interroge

4) L'usage d'une « *Triangular Merger* » pour expulser les minoritaires

- La « *Triangular Merger* » est une solution légale aux Pays-Bas pour forcer les minoritaires à apporter leurs titres à une offre en réduisant le seuil de retrait obligatoire de 95% à un pourcentage inférieur. L'actionnaire qui n'accepterait pas l'offre se trouverait ensuite pénalisé fiscalement, le produit de cession devenant un dividende exceptionnel taxable
- L'usage de ce procédé permet donc au Consortium de pouvoir « passer en force » sans pour autant laisser les actionnaires minoritaires exprimer leur opinion tranchée sur l'offre faite

Stratégie d'engagement (5)

Le cas Accell Group : Actions entreprises et résultat

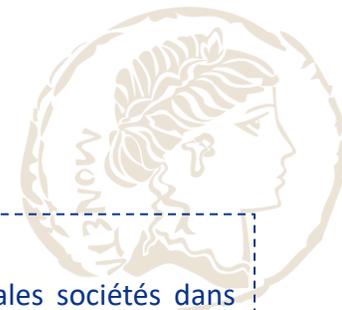


Malgré la réalisation de la transaction sans relèvement du prix, plusieurs revers pour le Consortium :

- 1 La société s'est engagée le 2 mai 2022 à **ne pas abaisser le seuil de la « Triangular Merger » sous les 80%** ; le recours à un seuil plus bas (par ex. 70%) aurait sinon grandement facilité l'expulsion des actionnaires minoritaires
- 2 Le **vote de l'application de la « Triangular Merger »** en Assemblée Générale Extraordinaire aura reçu l'accord des actionnaires uniquement avec le soutien de Teslin : **sans Teslin, la résolution aurait été rejetée à 53%**
- 3 Suite à la première ouverture de l'OPA, le Consortium aura récupéré seulement **73,5%**, sous les 80% nécessaires pour mettre en place la « Triangular Merger »

Politique de vote (1)

Quelques rappels



Mode d'exercice du droit de vote n°1 : par correspondance via ISS

Le recours aux votes par correspondance est le moyen privilégié, étant observé que Moneta AM rencontre régulièrement les dirigeants des principales sociétés dans lesquelles elle investit lors de réunions publiques (réunions « d'analystes ») ou d'entretiens particuliers dans ses locaux ou ceux de l'entreprise

Mode d'exercice du droit de vote n°2 : physiquement

Il arrive que Moneta AM participe physiquement aux assemblées, en particulier lorsque les analystes ont posé des questions écrites ou ont l'intention de poser des questions orales, ou encore à la demande des émetteurs qui comptent sur la présence de Moneta AM pour des questions de quorum ou en tant que scrutateur.

Responsabilité des votes : gérants et analystes en charge du suivi des valeurs

Ils opèrent un suivi rapproché des sociétés dans lesquelles les fonds sont investis, connaissent les stratégies des directions et les besoins des sociétés pour assurer leur développement. Ils sont par conséquent responsables des votes aux assemblées des sociétés dont ils assurent le suivi. Ils peuvent s'appuyer sur les études et les recommandations des *proxy advisors* comme ISS et Proxinvest ainsi que sur le Référent « exercice des droits de vote » de Moneta pour s'aider dans leur prise de décision. Si besoin, des réunions préparatoires avec les sociétés peuvent être organisées, à la demande des sociétés ou de Moneta, afin d'approfondir l'étude de certaines résolutions. L'objectif des gérants et analystes est d'exercer nos droits de vote avec diligence et en accord les règles de la politique de vote définie par Moneta.

Objectif n°1 : préserver les intérêts à long terme des porteurs de Moneta AM

Moneta AM revendique depuis sa création des actions résolues, quand la situation l'exige, en faveur d'une amélioration de la gouvernance des sociétés dans lesquels elle investit. Le vote des résolutions en assemblée s'inscrit pleinement dans cette stratégie. Une attention renforcée est portée aux dimensions environnementales, sociales et de gouvernance qui constituent assurément des marqueurs de performance à long terme pour les sociétés.

Objectif n°2 : voter à 100% des Assemblées Générales

(précédemment et ce jusqu'en 2021 inclus : usage de nos droits de vote lorsque nous détenions plus de 2,5% du capital d'une société ou lorsqu'une résolution était jugée préjudiciable ou lorsque la société nous le demandait explicitement)

[Lien vers la politique de vote Moneta pour plus de détails](#)

Politique de vote (2)

Exercice des droits de vote de l'année 2021



**11% de votes
Contre et Abstention
en 2021**

Analyse des votes d'opposition par catégorie	Total	France	Europe hors France	Autre
Nombre de résolutions concernées	124	119	1	4
Nomination/Jetons de Présence des membres du Conseil d'Administration ou de Surveillance	22	21	1	0
Dispositifs Anti-OPA et Opérations Financières/Fusions	45	41	0	4
Rémunérations des Dirigeants et des Salariés (hors Actionariat salarié)	46	46	0	0
Formalités et autres motifs	11	11	0	0

Secteur d'activité	Motif justifiant notre opposition/abstention
Tourisme	Nous nous sommes abstenus de voter la rémunération du Directeur Général dont les critères avaient été changés à cause de la crise sanitaire.
Gestion d'actif	Nous avons voté contre la réélection de deux administrateurs non indépendants dont le taux de participation était faible et dont la réélection maintenait un taux d'indépendance du Conseil sous 33%.
Ingrédients	Opposition car la société, bien que bien financée pour au moins 2 ans, mettait au vote la possibilité de réaliser des augmentations de capital sans droit préférentiel de souscription pour jusqu'à 50% du capital.
Logiciel	Opposition à un nouveau plan de stock option car la dilution potentielle était excessive et la communication trop faible pour savoir si les conditions de performance étaient assez exigeantes et orientées sur le long-terme.

Nos exclusions



Nous excluons de notre univers d'investissement les sociétés dont l'activité comporte les caractéristiques suivantes :

1) Transgression grave et avérée de l'un des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies

2) Armes controversées (exclusions normatives ⁽¹⁾)

↵ Production ou commercialisation de bombes à sous-munition, mines antipersonnel, armes chimiques ou bactériologiques

3) Tabac

↵ Production de tabac ou de produits issus du tabac, dans une proportion qui dépasserait une part non-négligeable de l'activité

↵ Production d'éléments rentrant dans la composition des produits finis du tabac, dans une proportion qui dépasserait une part non négligeable de l'activité

↵ Distribution de tabac ou de produits issus du tabac, dans une proportion qui dépasserait une part non-négligeable de l'activité

4) Charbon

↵ Activités minières à destination des activités thermique et métallurgique (hors part négligeable de l'activité et obligatoirement avec engagement de non-ouverture de nouvelles mines) ⁽²⁾

↵ Production d'énergie à base de charbon (hors part négligeable de l'activité et obligatoirement avec engagement formalisé d'en sortir dans un horizon de temps court)

↵ Sociétés actives dans la distribution, le transport ou la production d'équipements et de services, dans la mesure où elles réalisent une part significative de leur chiffre d'affaires auprès de clients dont l'activité est directement liée au charbon

(1) *Ottawa Treaty on landmines (effective 1999), the Convention on Cluster Munitions (Oslo Convention) (2008), the Biological and Toxin Weapons Convention (BWC – 1972), the Chemical Weapons Convention (CWC – 1993)*

(2) *Cette dérogation ne s'applique pas aux fonds labellisés Relance : ces derniers excluent totalement les activités minières à destination des activités thermique et métallurgique.*



Taxonomie européenne

La taxonomie européenne (1)



Qu'est-ce que la Taxonomie Européenne ?

La Taxonomie est un règlement mis en place en 2020 par l'Union Européenne qui s'inscrit dans l'objectif de neutralité carbone en 2050, défini dans le Pacte Vert Européen.

Il s'agit d'un système de classification des activités des entreprises permettant de déterminer celles qui pourront être considérées « vertes », l'objectif étant in fine de rediriger les investissements vers des activités dites « durables sur le plan environnemental ». Une activité pourra prétendre à cette qualification si elle contribue, parmi d'autres critères, à l'un des 6 objectifs environnementaux suivants :

1) l'atténuation du changement climatique
2) l'adaptation au changement climatique
3) l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines

4) la transition vers une économie circulaire
5) la prévention et le contrôle de la pollution
6) la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes



Comment aligner une activité avec la Taxonomie ?

La Commission Européenne a défini une liste d'activités dites « éligibles » à la taxonomie. Une activité éligible deviendra « alignée » avec la taxonomie si :

- a) l'activité contribue substantiellement à l'un des 6 objectifs environnementaux
- b) l'activité ne cause pas de préjudice aux autres objectifs environnementaux
- c) l'activité respecte les garanties sociales minimales

Etape 1: répartition des activités de l'entreprise

Activité : éoliennes

Etape 2: revue d'éligibilité

La production d'électricité à partir d'énergies éoliennes est incluse dans la taxonomie

Etape 3: revue de l'alignement de l'activité

Aligné, aucun seuil à remplir

Etape 4: Revue des préjudices

Pas de préjudice important sur les ressources marines, la biodiversité, la pollution et les déchets

Etape 5: vérification du respect des minimas sociaux

Respect des principes de l'OCDE, de l'ONU et de l'OIT

Activité éligible

Activité alignée

La taxonomie européenne (2)



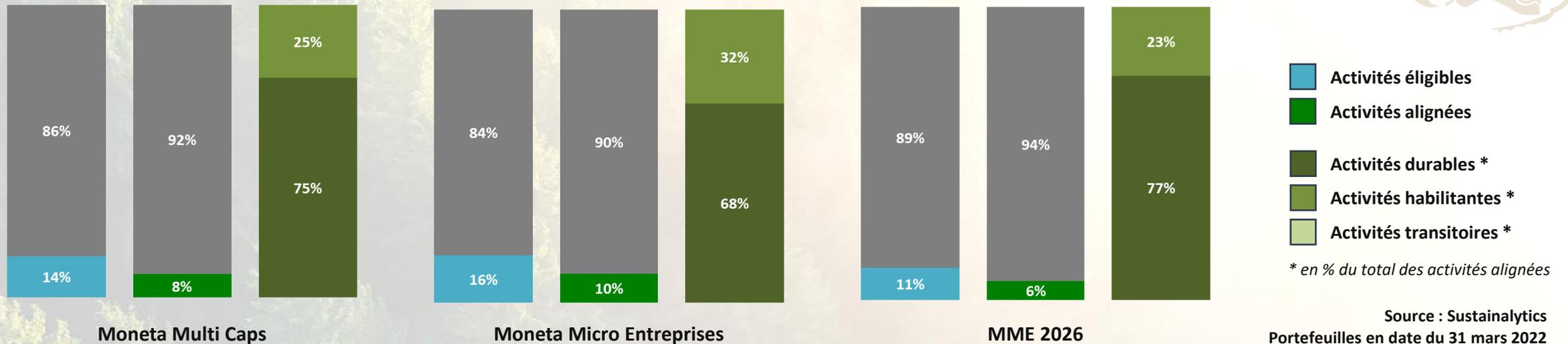
Comment intégrer la
taxonomie dans notre
gestion?

Il n'est **pas garanti un niveau minimum d'investissement dans des activités alignées** avec la Taxonomie (telle que définie par le Règlement (UE) 2020/852).

Moneta Asset Management suit d'une part les développements réglementaires, et d'autre part, les **communications des émetteurs sur leur éligibilité (attendues en 2022) et, par la suite, sur leur alignement (attendues en 2023)** dans le cadre de sa Politique ESG.

Il semble vraisemblable que **ces éléments contribueront à éclairer le jugement des équipes de Moneta Asset Management** sur l'univers d'investissement du fonds et permettront de définir un pourcentage minimal d'investissements dans ces activités, en particulier dès lors que des données fiables et définitives des émetteurs sur leur alignement pourront être obtenues et analysées par la Société de Gestion.

Premières données estimatives



Source : Sustainalytics
Portefeuilles en date du 31 mars 2022

Précisions importantes sur les données liées à la Taxonomie européenne

Les données présentées ci-dessus sont fournies par Sustainalytics : il s'agit de **données estimatives** reposant sur le jugement de Sustainalytics. Nous constatons par exemple que Sustainalytics ne tient pas encore compte des publications des rapports annuels 2021 ; ces rapports contiennent les données d'éligibilité des émetteurs. **Il peut donc y avoir des différences entre les données estimées et les données publiées / qui seront publiées** (données d'alignement disponibles en 2023). Par ailleurs, Sustainalytics ne couvre à ce jour qu'un seul des 2 objectifs environnementaux (l'atténuation du changement climatique) : la couverture du deuxième objectif conduirait très probablement à des données d'alignement différentes.

Pour toutes ces raisons, nous fournissons ces données à titre d'information : elles ne permettent pas de conclure formellement sur le taux d'alignement réel des portefeuilles et elles ne sauraient en aucun cas nous engager. Nous ne pouvons pas affirmer qu'il sera supérieur, égal ou inférieur aux chiffres communiqués ci-dessous.



Limitation du réchauffement climatique et biodiversité

Limitation du réchauffement climatique (1)

Etat des lieux



L'Accord de Paris (décembre 2015, entré en vigueur en novembre 2016) a fixé l'objectif de **limiter le réchauffement climatique à un niveau bien inférieur à 2°C** (de préférence 1,5°C) **d'ici la fin du XXIe siècle** par rapport au niveau préindustriel (1990). Pour réaliser cet objectif, le traité vise l'atteinte d'une société neutre en carbone (« *équilibre entre les émissions anthropiques et les capacités d'absorption naturelles de la planète* »), dans un esprit de coopération entre les Etats, les pays riches devant porter assistance aux pays pauvres.

Le **dernier rapport du GIEC** (*Climate Change 2022, Mitigation of Climate Change*, dont le résumé à l'intention des décideurs a été publié en avril 2022) a tiré le signal d'alarme : pour réaliser le **scénario 1,5°C**, il est nécessaire (1) d'atteindre le **pic d'émissions GES avant 2025**, (2) de **réduire les émissions GES de 43% d'ici 2030** (vs. 2019) et (3) d'atteindre le **net zéro d'ici 2050**.

L'**Union européenne** a choisi d'être en pointe sur le sujet de la limitation du réchauffement climatique et s'est fixée pour objectifs (1) l'atteinte de la **neutralité carbone en 2050** (acté en décembre 2019) et (2) la **baisse de 55% de ses émissions GES d'ici 2030** (vs. 1990) (acté en décembre 2020). Concernant le deuxième point, il s'agit d'un objectif sensiblement réhaussé puisque la précédente cible était de 40% de réduction des émissions GES.

Comment traduire plus concrètement cet objectif de réduction à 2030 pour l'Union européenne ? Une baisse de 55% des émissions GES d'ici 2030 (vs. niveau de 1990) doit se traduire par **une baisse annuelle d'environ 5% des émissions GES entre 2019 et 2030** (soit une baisse de 41% sur la période), traduisant une forte accélération du rythme puisque sur la période 1990-2019, les émissions ont baissé à un rythme annualisé d'environ 1% (soit une baisse de 24% sur la période). Ce nouvel objectif ambitieux de l'UE est proche de la cible fixée par le GIEC.

[Lien vers le rapport du GIEC « Climate Change 2022, Mitigation of Climate Change - IPCC AR6 WGIII », à l'intention des décideurs](#)

[Lien vers le communiqué de presse du GIEC \(avril 2022\)](#)

[Lien vers les données d'émissions GES de l'UE \(Agence Européenne de l'Energie\)](#)

[Lien vers la rubrique « Changement climatique : ce que fait l'UE » du site du Conseil européen](#)

Limitation du réchauffement climatique (2)

Position actuelle de Moneta AM



Notre état des lieux nous offre un **certain nombre de pistes qui pourraient être les bases d'un objectif 2030**. Nous avons par exemple l'option de calquer la trajectoire de réduction des émissions GES des portefeuilles sur l'objectif européen équivalent à une baisse annualisée de 5% entre 2019 et 2030. Toutefois, ce raisonnement peut présenter **certaines limites techniques** :

- **Problématique du traitement de l'overshoot et de son impact** : l'atteinte d'une baisse annualisée peut cacher l'existence de mauvaises années en début de période et l'impact d'un dépassement de l'objectif linéarisé sur une période peut être néfaste sur le plan environnemental (i.e. avoir fait pire en début de période a des répercussions négatives et ainsi le bilan en termes d'externalités n'est pas le même en fin de période comparé à une approche qui a toujours respecté la cible annuelle).
- **Problématique du double-comptage possible au niveau des scopes 1/2 et 3 entre les constituants d'un portefeuille** : c'est le cas quand nous détenons en portefeuilles des sociétés appartenant à une même chaîne de valeur puisque le scope 1/2 des sociétés en amont se retrouveront dans le scope 3 des sociétés en aval, et inversement. Se pose donc la question des scopes à retenir dans la définition d'un objectif quantitatif.
- **Le raccourci d'une exclusion progressive des sociétés fortement émettrices** : théoriquement, on pourrait facilement atteindre la cible en supprimant année après année des sociétés très polluantes (de par la nature de leur activité). Cela dit, ce ne serait pas une décision favorable pour l'environnement car la fuite des investisseurs ne faciliterait pas la transition nécessaire de ces sociétés... pourtant essentielles à l'économie et les plus à mêmes de contribuer significativement à la réduction des émissions GES.

Pour ces différentes raisons, il est nécessaire de sélectionner avec soin l'objectif que l'on souhaite se fixer, y compris en termes de base étudiée (émissions totales du portefeuille, intensité carbone du portefeuille, moyenne des trajectoires des émetteurs... ?). A ce jour, Moneta AM continue donc d'étudier avec le plus grand soin le sujet et n'a pas déterminé d'objectif quantitatif à 2030.

Cela étant dit, nous constatons tout de même qu'au cours des dernières années, nos portefeuilles ont vu leurs indicateurs carbone adopter une trajectoire positive.

La biodiversité (1)

Etat des lieux



La **Convention sur la Diversité Biologique** (CBD), établie lors du sommet de la Terre de Rio le 5 juin 1992 et ratifiée par 188 pays, a fixé les **objectifs** suivants en termes d'atteinte du développement durable :

- 1) **Conservation de la diversité biologique**
- 2) **Utilisation durable des éléments de la diversité biologique**
- 3) **Partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques**

A ce jour, nous comprenons que les **enjeux principaux liés à « l'empreinte biodiversité »** sont les suivants :

1) Le réchauffement climatique : c'est un cheval de bataille qui n'est plus à présenter et dont les impacts sur la biodiversité sont clairement établis : la hausse des températures modifie l'habitabilité des écosystèmes pour les espèces indigènes, entraînant l'expansion d'espèces nuisibles, le déplacement de certaines espèces animales (et à terme humaine avec la montée des eaux par exemple), la baisse de la production agricole (liée aux sécheresses), etc.

Polluants identifiés : les émissions GES (CO₂, CH₄, etc.)

2) La pollution atmosphérique : au-delà des émissions GES, les autres polluants de l'air peuvent impacter la biodiversité. Par exemple, ces polluants participent à l'acidification des pluies et des milieux aquatiques : cette modification du pH bouleverse les écosystèmes en favorisant la prolifération de certaines espèces au détriment d'autres. La pollution atmosphérique est par ailleurs un vrai enjeu de santé publique.

Polluants identifiés : les oxydes d'azote (NO_x), le dioxyde de soufre (SO₂), etc.

3) L'utilisation des sols (terrestres et marins) : la réduction des surfaces non exploitées par l'Homme et la dégradation de la qualité des sols modifient profondément les écosystèmes en les rendant non habitables ; cette destruction de l'habitat des espèces indigènes entraîne une réduction immédiate de la biodiversité.

Sujets d'attention identifiés : gestion des forêts, érosion/pollution des sols en lien avec l'agriculture intensive, surfaces sacrifiées au profit de l'industrie, etc. = m² perdus

4) La gestion de l'eau : on parle ici à la fois de biodiversité marine et de gestion de la ressource hydrique pour l'Homme (eau potable, irrigation des sols, etc.). De nombreuses substances chimiques peuvent entraîner des pollutions de l'eau : recours massif aux engrais phosphorés, 1.4DCB dans les insecticides, etc.

Sujets d'attention identifiés : pollution de l'eau, consommation en absolu, recyclage, etc.

La biodiversité (2)

Position actuelle de Moneta AM



A ce stade, nous estimons pouvoir collecter des **données relativement fiables et uniformes sur le réchauffement climatique** ; en revanche, nous pensons que les **données liées à la pollution atmosphérique, à l'utilisation des sols et à la gestion de l'eau** ne sont **pas toujours disponibles** et, quand elles le sont, ne sont **pas toujours suffisamment homogènes pour être aisément comparées**.

Nous constatons également un manque d'antériorité des données sur un certain nombre d'indicateurs, le sujet étant en cours d'appropriation pour beaucoup d'émetteurs : cette situation ne facilite pas la lecture des données qui peuvent être collectées, la notion de trajectoire étant pour nous clé dans l'analyse des enjeux ESG (i.e. une donnée isolée ne permettant pas, par exemple, d'apprécier la dynamique d'un émetteur).

Par ailleurs, **la synthèse de l'ensemble de ces données liées à la biodiversité en un indicateur unique nous semble être un exercice délicat** : à ce jour, nous n'avons pas développé en interne d'indicateur unique d'empreinte biodiversité qui nous permettrait (1) de mieux mesurer l'impact global des émetteurs sur la biodiversité et ainsi (2) de suivre et comparer leurs initiatives et leurs trajectoires. In fine, la sélection d'un indicateur fiable et pertinent nous permettrait d'orienter notre prise de décision dans la gestion de nos fonds.

Nous suivons avec attention les différentes initiatives qui visent à développer un tel indicateur d'empreinte biodiversité. Notre analyse des différents indicateurs disponibles ne nous permet pas à ce stade de retenir un indicateur externe, faute de maturité suffisante sur le sujet.

Nous notons également qu'**à partir de 2023, le sujet de la biodiversité devrait être mieux capturé dans la Taxonomie européenne** avec l'intégration des objectifs suivants par les émetteurs :

- a) Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes
- b) Prévention et réduction de la pollution
- c) Utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines

Par conséquent, nous nous donnons encore du temps pour :

- Affiner notre analyse de la thématique biodiversité afin de dégager avec plus de précision les indicateurs à suivre,
- Exploiter davantage les ressources disponibles telles que CDP Water ou CDP Forest pour étoffer nos données qualitatives et quantitatives,
- Suivre les évolutions des initiatives de place en termes d'indicateur d'empreinte biodiversité,
- Etudier les prestations externes qui nous permettraient éventuellement de collecter plus simplement un tel indicateur, tout en s'assurant de sa pertinence et de notre bonne compréhension



Prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques

Critères ESG et Gestion des Risques

Etat des lieux



Un **Risque de durabilité** (au sens de SFDR) est un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Risques environnementaux

Dans le **domaine environnemental** en particulier, nous retrouvons des **risques liés au changement climatique** ainsi que des **risques liés à la biodiversité** qui sont eux-mêmes communément divisés en trois catégories :

(1) Risque physique : impacts financiers qui résultent des effets du changement climatique

Exemples : hausse de la température entraînant une aridité des sols qui peut impacter directement les productions agricoles, hausse de la survenue d'événements climatiques extrêmes comme les cyclones qui peuvent impacter les populations et par ricochet les compagnies d'assurance, etc.

(2) Risque de transition : impacts financiers qui résultent de la transition vers une économie bas-carbone

Exemples : augmentation du coût du CO2, changement de comportement des consommateurs, investissements dans de nouvelles technologies avec une incertitude de résultat, secteurs économiques ostracisés du fait de leur impact négatif sur l'environnement, etc.

(3) Risque de responsabilité/de controverse : impacts financiers qui résultent d'une défaillance, volontaire ou involontaire, de la Gouvernance

Exemples : pollution locale, corruption des autorités locales pour l'obtention de contrats, etc.

Risques sociaux et de gouvernance

Dans les **domaines sociaux et de la gouvernance**, les **risques** sont également **nombreux** et de **nature très variée** : par exemple, la culture d'entreprise au sens large peut être l'illustration d'une gestion saine... ou au contraire le reflet de nombreux dysfonctionnements internes qui représentent la matérialisation de risques sociaux multiples (discrimination, harcèlement, sous-représentation des salariés dans le capital et/ou les organes de surveillance, etc.).

Sans qu'une grille permette de classer aisément l'ensemble de ces risques, nous estimons que les **controverses graves constituent ici le risque principal de durabilité**, de par leur survenue généralement brutale et inattendue. Cela dit, elles peuvent également **être le résultat de l'accumulation latente de risques considérés moindres** : en ce sens, il **ne faut pas minorer les signaux d'alerte « moins bruyants »** et il est donc **nécessaire de maintenir une veille permanente sur ces sujets**.

Critères ESG et Gestion des Risques

Moyens mis en place pour gérer le risque de durabilité



L'objectif premier pour Moneta AM est de **maintenir un cadre** lui permettant d'identifier en amont les risques de durabilité majeurs afin de ne pas s'y exposer, dans la mesure du possible. Dans le cas où un risque aurait échappé à ce travail d'identification, il est également important d'avoir en place une structure permettant de gérer efficacement sa survenue.

Moyens mis en place à la Gestion

L'Equipe de Gestion, dans son travail quotidien et en vertu de l'application de la Politique ESG de Moneta AM, met œuvre plusieurs dispositifs lui permettant d'identifier au cours du processus d'investissement les risques entourant un investissement effectif ou potentiel :

- (1) Un processus de sélection de valeurs robuste et uniforme qui inclut la notation VIDA** : en tant que stock-pickers s'appuyant sur l'analyse fondamentale, l'analyse des risques est une étape clé dans la sélection de valeurs (cf. page 12). La grille de notation VIDA, un outil de ce processus, intègre par exemple des critères liés au réchauffement climatique, à certains enjeux de la biodiversité ou à des enjeux sociaux et de gouvernance (cf. page 16). Les Analystes ont généralement une analyse qualitative de ces sujets basée sur leurs travaux de recherche et leur dialogue avec les sociétés. Quand c'est possible, ils recourent à une approche quantitative ; c'est le cas par exemple de l'empreinte carbone dont l'impact potentiel peut être chiffré.
- (2) Une construction de portefeuille raisonnable** : nous basons nos décisions sur 4 critères (cf. page 18) ; ainsi, un investissement trop/très risqué n'a pas vocation à devenir une ligne importante des fonds.
- (3) Des exclusions sectorielles protectrices** : en excluant le secteur du charbon, nous choisissons de ne pas nous exposer à des sociétés faisant face à de forts risques de transition.
- (4) Une stratégie d'engagement (incluant notre politique de vote) illustrant notre vigilance en matière de Gouvernance** : nous restons attentifs aux bonnes pratiques de gouvernance ; nous sommes par exemple très regardants sur le sujet des conventions réglementées.
- (5) Un suivi ordonné des controverses** : ce processus nous permet d'encadrer la survenue d'un risque. Dans le cadre de ce suivi, nous avons une politique claire de désengagement en cas de dialogue infructueux avec un émetteur ou si la situation nous paraît trop critique pour espérer des corrections substantielles dans un temps raisonnable.

Moyens mis en place au Contrôle des Risques

Afin de veiller au bon respect de notre Politique ESG en vigueur, certains indicateurs ESG sont paramétrés au sein de nos systèmes de gestion de portefeuilles, au même titre que les ratios statutaires et réglementaires. Concrètement et pour exemple, cela signifie que le Gérant n'est pas en capacité d'investir dans une valeur faisant partie de nos listes d'exclusions (contrôles pre-trade).

Plusieurs indicateurs extra-financiers sont suivis par le Contrôleur des Risques dans le cadre de ses contrôles réguliers. La mise en œuvre de nos différentes politiques comprenant notamment la surveillance de limites fait partie intégrante de sa fonction. Une partie des indicateurs ESG sont systématiquement revus par notre Comité de Gestion des Risques.



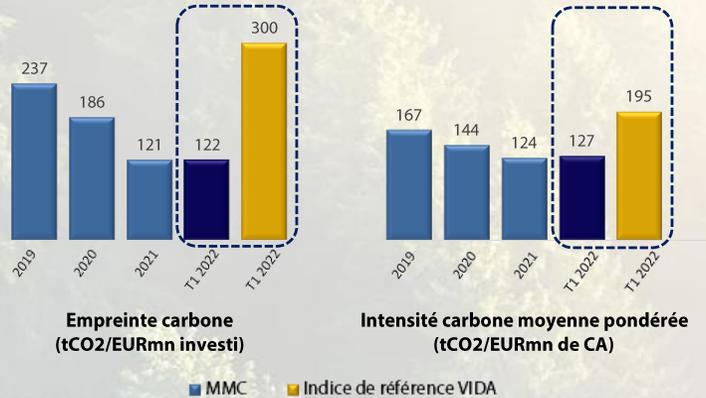
Fiches fonds

Moneta Multi Caps



Empreinte carbone et intensité carbone

Evolution carbone (scopes 1 et 2)

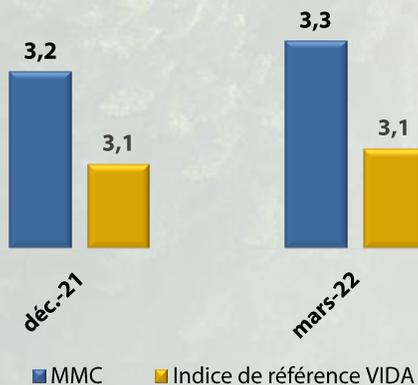


Indicateur de température CDP

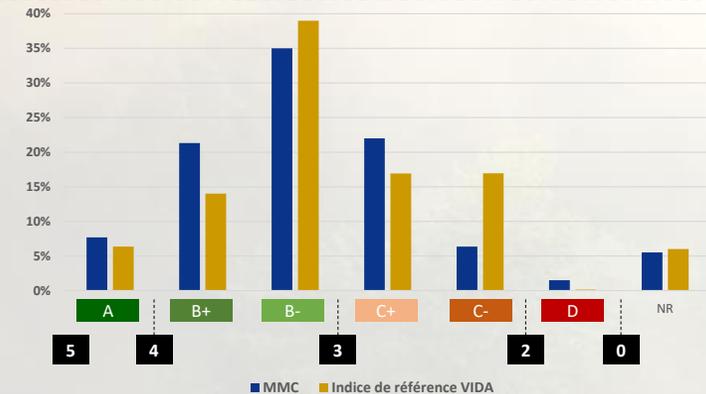
Les indicateurs présentés ci-dessous sont issus de données calculées par le CDP qui infère un score de température à partir de la collecte de données liées aux émissions GES des sociétés (objectif de réduction, trajectoire récente, etc.). Ces scores ont été agrégés au niveau du fonds selon la méthode des émissions financées. Ainsi le poids de chaque société reflète sa contribution dans la somme des émissions financées par le fonds. Les émissions financées d'un émetteur sont calculées de la manière suivante : (montant investi / valeur d'entreprise, incluant le cash) x émissions GES de l'émetteur. L'indicateur de température matérialise le potentiel de réchauffement du portefeuille.

	Scopes 1 et 2	Scopes 1, 2 et 3
MMC	1,9°C	2,6°C
Indice de référence VIDA	2,4°C	2,6°C

Note VIDA



Répartition de la note VIDA

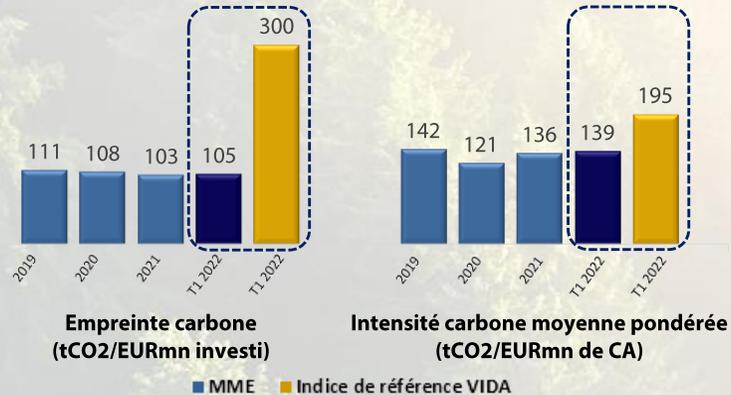


Moneta Micro Entreprises



Empreinte carbone et intensité carbone

Evolution carbone (scopes 1 et 2)

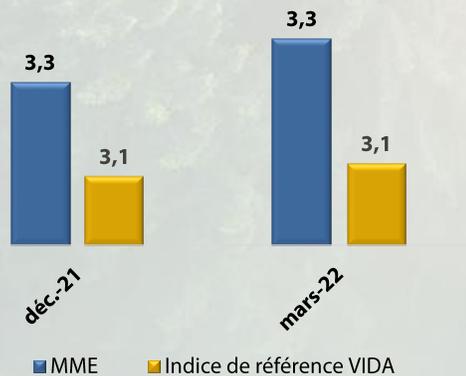


Indicateur de température CDP

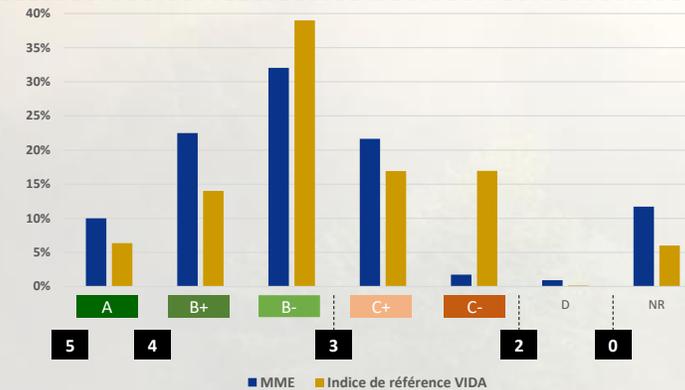
Les indicateurs présentés ci-dessous sont issus de données calculées par le CDP qui infère un score de température à partir de la collecte de données liées aux émissions GES des sociétés (objectif de réduction, trajectoire récente, etc.). Ces scores ont été agrégés au niveau du fonds selon la méthode des émissions financées. Ainsi le poids de chaque société reflète sa contribution dans la somme des émissions financées par le fonds. Les émissions financées d'un émetteur sont calculées de la manière suivante : (montant investi / valeur d'entreprise, incluant le cash) x émissions GES de l'émetteur. L'indicateur de température matérialise le potentiel de réchauffement du portefeuille.

	Scopes 1 et 2	Scopes 1, 2 et 3
MME	2,3°C	2,7°C
Indice de référence VIDA	2,4°C	2,6°C

Note VIDA



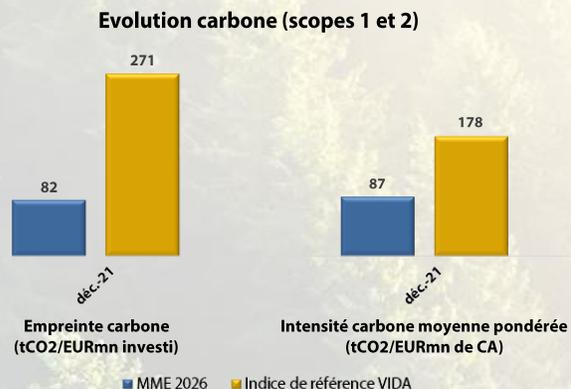
Répartition de la note VIDA



MME 2026



Empreinte carbone et intensité carbone

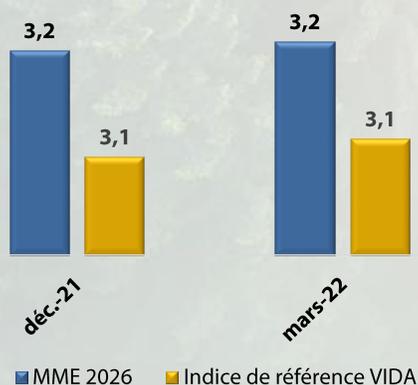


Indicateur de température CDP

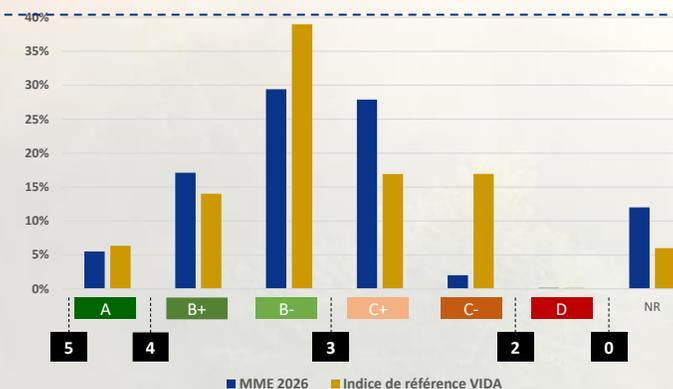
Les indicateurs présentés ci-dessous sont issus de données calculées par le CDP qui infère un score de température à partir de la collecte de données liées aux émissions GES des sociétés (objectif de réduction, trajectoire récente, etc.). Ces scores ont été agrégés au niveau du fonds selon la méthode des émissions financées. Ainsi le poids de chaque société reflète sa contribution dans la somme des émissions financées par le fonds. Les émissions financées d'un émetteur sont calculées de la manière suivante : (montant investi / valeur d'entreprise, incluant le cash) x émissions GES de l'émetteur. L'indicateur de température matérialise le potentiel de réchauffement du portefeuille.

	Scopes 1 et 2	Scopes 1, 2 et 3
MME 2026	2,2°C	2,7°C
Indice de référence VIDA	2,4°C	2,6°C

Note VIDA



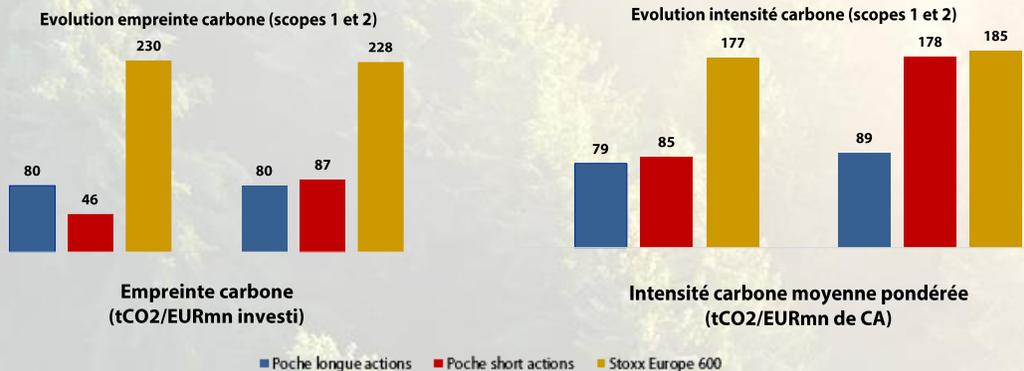
Répartition de la note VIDA



Moneta Long Short



Empreinte carbone et intensité carbone

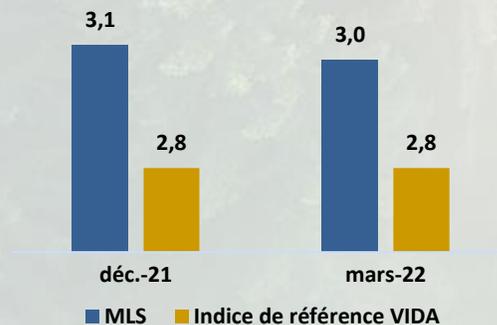


Indicateur de température CDP

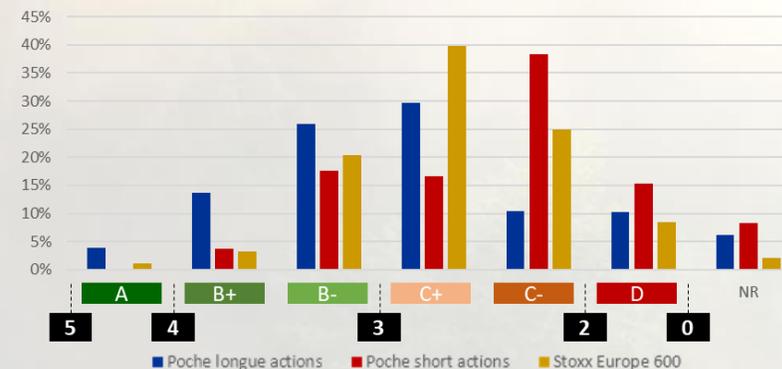
Les indicateurs présentés ci-dessous sont issus de données calculées par le CDP qui infère un score de température à partir de la collecte de données liées aux émissions GES des sociétés (objectif de réduction, trajectoire récente, etc.). Ces scores ont été agrégés au niveau du fonds selon la méthode des émissions financées. Ainsi le poids de chaque société reflète sa contribution dans la somme des émissions financées par le fonds. Les émissions financées d'un émetteur sont calculées de la manière suivante : (montant investi / valeur d'entreprise, incluant le cash) x émissions GES de l'émetteur. L'indicateur de température matérialise le potentiel de réchauffement du portefeuille.

	Scopes 1 et 2	Scopes 1, 2 et 3
Poche longue actions	2,1°C	2,6°C
Poche short actions	2,0°C	2,2°C
Stoxx 600	2,1°C	2,4°C

Note VIDA



Répartition de la note VIDA



Pour plus d'informations...



Toute l'équipe reste à votre disposition pour vos éventuelles questions sur ce rapport ou pour tout autre sujet.

Vous retrouverez également des éléments d'informations concernant la prise en compte des critères ESG au sein des documents réglementaires (Prospectus des fonds) et Politiques en vigueur (Politique ESG, Politique de Vote) disponibles sur demande et également sur notre Site Internet à travers chacune de nos pages *Fonds* ainsi que sur notre page dédiée aux *Informations Réglementaires* – cf. liens ci-dessous.

Ces documents font l'objet d'une mise-à-jour a minima annuelle.

⇒ [Cliquez-ici pour plus d'informations sur le fonds Moneta Micro Entreprises.](#)

⇒ [Cliquez-ici pour plus d'informations sur le fonds Moneta Multi Caps.](#)

⇒ [Cliquez-ici pour plus d'informations sur le fonds Moneta Long Short.](#)

⇒ [Cliquez-ici pour accéder à notre rubrique Informations Réglementaires.](#)